

Gaza : Liste (ubuesque !) des produits interdits ou permis d'importation par les Israéliens

1er août 2014



GISHA - ISM

Allowed : autorisés - Forbidden : interdits - Unknown due to lack of transparency : inconnu par manque de transparence. (photo Gisha)

Une ONG israélienne, GISHA, vient de publier la liste partielle des produits interdits/permis à l'importation dans la Bande de Gaza, sous blocus israélien depuis 3 ans. De façon totalement ubuesque mais avec une rare cruauté, cette liste traduit la folie mentale du gouvernement israélien qui ne soucie plus de légalité ni d'humanité depuis longtemps.

De fait, le monde entier sait que des esprits vicieux peuvent aisément fabriquer un engin mortel (menaçant la sécurité d'Israël s'entend) à base de biscuits fourrés au chocolat recouvert de confiture (ou de coriandre, au choix), truffés de quelques bonbons au centre pour faire poids, une feuille de papier A4 formant les ailes de l'engin, et de piaillants et énergiques poussins assurant l'indispensable bruitage, sinon l'envol... : ces produits et ces volatiles sont donc interdits !

A contrario, les préoccupations du gouvernement israélien en matière d'hygiène domestique et corporelle des Gazaouis — alors même qu'il a quasiment coupé l'accès à l'eau, notamment potable, à ces 1,5 millions d'habitants (dont 70 % de réfugiés du fait de la création d'Israël) — me semblent également relever de la psychiatrie lourde.

Quant à l'importation de matériaux (ciment, fer, plâtre, ...) destinés à permettre aux Palestiniens de reconstruire (à leurs frais !) leurs maisons et infrastructures détruites par l'armée israélienne, ou pour consolider les huttes dans lesquelles ils vivent souvent maintenant, on savait déjà que c'était interdit. On comprend pourquoi les bateaux de la Flottille de Gaza ont été piratés et leurs passagers massacrés ou maltraités. Les Arabes palestiniens, selon les Israéliens, se doivent de vivre par terre et à ciel ouvert (mais avec une collection complète de produits ménagers, ne n'oublions pas !). Et rappelons que c'est grâce à John Kerry (ex-candidat à la Maison Blanche) que les pâtes alimentaires sont passées il y a peu de l'interdit au permis.

Après le 'Rachel Corrie' qui vient d'être également piraté, le Gush Shalom (Bloc de la Paix) israélien annonce le prochain départ du 'Jewish Boat' (le Bateau Juif), rempli de juifs européens et notamment de juifs allemands... A suivre ! En attendant, merci de diffuser autour de vous.

Claire Paque.

Liste partielle des produits interdits/autorisés dans la Bande de Gaza - Mai 2010

La [liste suivante](#) est approximative et partielle, et fait l'objet de modifications de temps en temps. Elle est établie sur la base des informations de commerçants palestiniens et de personnes du monde des affaires,

d'organisations internationales, et du Comité de Coordination Palestinien, tous ayant « déduit » ce qui était permis ou ne l'était pas selon leur expérience de terrain à partir des autorisations d'importation de produits à Gaza et les réponses reçues des autorités israéliennes (approbations ou refus).

Il est impossible de vérifier cette liste auprès des autorités israéliennes car elles refusent de divulguer des informations au sujet des restrictions d'importations dans Gaza. Il convient de noter qu'Israël autorise certains produits « interdits » dans Gaza (par exemple : papier, biscuits et chocolat), à la condition qu'ils soient utilisés par des organisations internationales, tandis que les demandes de commerçants privés font l'objet de refus.

Pour plus d'informations, voir l'article de l'ONG israélienne GISHA – *Legal Center for Freedom of Movement* (Centre juridique pour la liberté de mouvement) : « Restrictions on the Transfer of Goods into Gaza : Obstruction and Obfuscation, January 2010 ». <http://gisha.org/UserFiles/File/HiddenMessages/ItemsGazaStrip060510.pdf>

Produits interdits (mais certains de ces produits sont autorisés s'ils sont utilisés par des organisations internationale)

Sauge, cardamome, cumin, coriandre, gingembre, confiture, halva, vinaigre, muscade, chocolat, fruits en conserve, graines et noix, biscuits et bonbons, chips, gaz pour boissons gazeuses, fruits secs, viande fraîche, plâtre, bitume, bois de construction, ciment, fer, glucose, sel industriel, contenants en plastique/verre/métal, margarine industrielle, revêtements à base de bitume pour les huttes, tissus pour vêtements, rehausseurs de goût et d'odeurs, cannes à pêche, divers filets de pêche, bouées/balises, cordages pour la pêche, filets de nylon pour serres, couveuses pour poussins et pièces détachées, pièces détachées pour tracteurs, laiteries pour étables, tuyaux d'irrigation, cordages pour serres, planteurs pour jeunes pousses, chauffages pour poulaillers, instruments de musique, papier format A4, instruments pour écrire, carnets de notes, journaux, jouets, rasoirs, machines à coudre et pièces détachées, chauffages, chevaux, ânes, chèvres, bétail, poussins.

Produits autorisés (1)

Farine, sucre, faux sucre, riz, sel, huile de cuisson, semoule, levure, pâtes, pois chiches, haricots, autre sorte de haricots, lentilles, pois, farine de blé dur, maïs, autre sorte de haricots, lait en poudre, produits laitiers, margarine, houmous, viande congelée -poisson-légumes, vitamines et huiles pour animaux, sacs à farine, équipement médical, couches, produits d'hygiène féminine, papier toilette, lingettes pour bébés, shampoing et après-shampoing, savon et savon liquide, dentifrice, lessive, adoucisseur lessive, savon à vaisselle, produit pour nettoyage des vitres, produit pour nettoyage des sols, produit pour nettoyage des salles de bains, chlore, insecticide domestique, café, thé, salami, viande en boîte, poisson en boîte, éponges pour vaisselle, éponges pour laver, éponges pour sols, serpillières, toute nourriture en boîte sauf fruits en boîte, épice zaatar, poivre noir, sésame, bouillon de poule en poudre, couvertures, allumettes, bougies, balais, balais éponge, chiffons à poussière, poubelles, anis, camomille, cannelle, poudre pour purifier l'eau, verre / 200 camions, rafraîchisseurs d'eau + chauffage, eau minérale, tehine (pâte de sésame), brosses à cheveux, peignes, chaussures, vêtements, bois (pour portes et fenêtres), aluminium, sacs en plastique léger, fruits, légumes, paille, œufs fertilisés, pesticides agricoles, terreau agricole, particules pour dilution de la terre, fertilisants chimiques, seaux en plastique, caissons en plastique pour fruits et légumes, cages en plastique pour volaille, cartons à œufs, cartons pour poussins, casiers en fibre de verre et plastique pour plantations, diverses graines agricoles, œufs (à manger), nylon pour serres, divers médicaments et produits vétérinaires, blé, orge, nourriture pour animaux.

(1) Les produits "autorisés" n'entrent à Gaza que de manière très aléatoire, et de toutes façons pas en fonction des besoins de la population (note ISM).

Source : GISHA <http://www.gisha.org/index.php?intLanguage=2&intItemId=1795&in...>

Traduction : Claire Paque

»» <http://www.ism-france.org/communiqués/Gaza-Liste-ubuesque-des-produits...>